



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## vaccinations

Question écrite n° 116462

### Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le ministre de la santé et des solidarités à propos de la vaccination contre l'hépatite B. La vaccination contre l'hépatite B pose une série de controverses liées non seulement à son caractère obligatoire mais également aux pathologies induites auxquelles elle mènerait. Ainsi, lors de l'audition en date du 9 novembre 2004 par l'AFSSAPS, l'INSERM et l'ANAES, d'éminentes personnalités médicales ont-elles dénoncé l'aggravation significative des pathologies démyélinisantes chez les jeunes de moins de quinze ans, voire chez les enfants et ce en lien direct avec le vaccin. Face à cette situation, aux incertitudes quant à l'immunité et l'innocuité du vaccin, le simple principe de précaution exige que le caractère obligatoire de la vaccination soit supprimé. Ces doléances, relayées par nombre d'associations ayant à en connaître ne peuvent tomber dans l'oubli ou faire l'objet d'une simple étude destinée à écarter toute solution dûment étudiée. Il demande donc au Gouvernement de faire droit à ces revendications et de lui préciser les modalités et les mesures qui seront retenues pour ce faire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Liebgott](#)

**Circonscription :** Moselle (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 116462

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 janvier 2007, page 736